

# Les ordonnances Macron

Pour vous accompagner dans les réformes,  
Flichy Grangé Avocats organise des petits déjeuners thématiques  
et des ateliers pratiques d'approfondissement  
« Chez vous » et « Chez nous ».

*Les petits déjeuners thématiques*

*Les ateliers pratiques d'approfondissement*

Découvrez nos différentes formations



## LES PETITS DÉJEUNERS THÉMATIQUES

(8h30 - 10h30)

- **Le 16 novembre 2017** : les licenciements économiques, les plans de départ volontaire, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les accords sur l'emploi
- **Le 14 décembre 2017** : le Comité social et économique
- **Le 18 janvier 2018** : la négociation collective

## LES ATELIERS PRATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

(8h30 - 11h30)

### ATELIER 1 | LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- La date et le cadre de mise en place
- La composition, les élections et les mandats
- Les attributions
- L'articulation CSE central / CSE d'établissement
- Le fonctionnement, les commissions et les expertises
- Les budgets et les moyens
- Les représentants de proximité
- Le conseil d'entreprise

**Date de la session : le 5 décembre 2017**

### ATELIER 2 | LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

- Les nouveaux rapports entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise
- L'articulation de l'accord collectif avec le contrat de travail
- Les conditions de conclusion des accords dans les entreprises avec ou sans délégués syndicaux
- La sécurisation juridique des accords collectifs
- Les assouplissements apportés aux négociations obligatoires

**Date de la session : le 7 novembre 2017**

### **ATELIER 3 | LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES, PLANS DE DÉPART VOLONTAIRE, GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ET ACCORDS SUR L'EMPLOI**

- La nouvelle définition du motif économique
- Le nouveau régime du reclassement interne
- Les plans de ruptures conventionnelles collectives
- Les accords sur l'emploi

**Date de la session : le 12 décembre 2017**

### **ATELIER 4 | LICENCIEMENTS ET CONTENTIEUX**

- La lettre de licenciement et les délais de recours
- Les nouvelles modalités de calcul de l'indemnité légale de licenciement
- Le barème des indemnités pour licenciement irrégulier ou sans cause réelle et sérieuse
- Le licenciement pour inaptitude : obligation de reclassement et procédure devant le Conseil de prud'hommes

**Date de la session : le 21 novembre 2017**

### **ATELIER 5 | TÉLÉTRAVAIL ET DROIT À LA DÉCONNEXION**

- Favoriser, sécuriser, négocier le télétravail
- Recourir au télétravail occasionnel
- Organiser le droit à la déconnexion

**Date de la session : le 7 décembre 2017**

### **ATELIER 6 | PÉNIBILITÉ**

- La prévention des expositions
- La déclaration des expositions
- Le compte de prévention
- La compensation

**Date de la session : le 19 décembre 2017**

# Modalités d'inscription

---

## Les petits déjeuners thématiques :

Ces petits déjeuners sont gratuits et sur inscription uniquement. Vous recevrez prochainement une invitation par email.

## Les ateliers pratiques d'approfondissement « Chez nous » :

- Prix par personne : 450 € HT
- Nombre de participants : 30 personnes maximum
- Lieu : La Maison des Arts et Métiers
- Durée : de 8h30 à 11h30

## Les ateliers pratiques d'approfondissement « Chez vous » :

- Prix : sur devis en fonction des modalités de la formation
- Programme : selon vos besoins
- Nombre de participants : selon vos besoins
- Lieu : dans vos locaux

Inscription à l'adresse email suivante : [contact@flichy.com](mailto:contact@flichy.com)  
avec en objet : Ateliers Pratiques

Le Cabinet Flichy Grangé Avocats a une activité de dispensateur de formations professionnelles déclarée sous le n° 11 75 44288 75 auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France.

